

COMITE SYNDICAL Du 30 janvier 2026 A 09H30

Salle du Conseil – Mas du Pont de Rousty

Procès-verbal des débats

L'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 14 janvier 2026 s'est réuni à Arles le 30 janvier 2026 à 13 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 13 membres sur 23, soit 48 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Daniel CARLOTTI

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Martine AMSELEM représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Mandy GRAILLON représentée par Catherine BALGUERIE-RAULET, Corinne CHABAUD représentée par Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD, Patrick DE CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC, Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Christelle AILLET, Frédéric GIBERT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN

Invités permanents avec voix consultatives : Jacques NOU, Sébastien ABONNEAU

Assistaient à la séance : Alexandra MATUSCAK, Valérie RAIMONDINO, Dominique GIABICONI, Aline MARTIN, Christophe FONTFREYDE, Laëtitia POULET, Magali GORCE, Cindy AVON, Magali BLANC, Emilie IPSILANTI, Elodie EQUER

Sommaire :

- I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue
- II. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 19 décembre 2025
- III. Projets de délibérations à l'ordre du jour
- IV. Informations
- V. Liste des décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de compétences
- VI. Questions diverses

I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, Présidente du Parc naturel régional de Camargue, constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 13h58, à laquelle sont présents ou représentés 13 membres.

II. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 19 décembre 2025

Il convient d'approuver le procès-verbal des débats du Comité syndical du 19 décembre 2025 qui a été joint en annexe du dossier de séance.

La Présidente demande s'il y a des observations ou des modifications.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. Projets de délibérations à l'ordre du jour

A. Délibérations

I. Approbation du programme de travail

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical qu'ils ont reçu le programme d'actions en annexe du dossier de séance. Sa structure est la même que celle de la Charte, elle est composée de 4 ambitions.

Le Directeur indique qu'il n'y aura pas de présentation détaillée ce jour car il a déjà fait l'objet d'échanges au Conseil Consultatif. Il rappelle les priorités pour l'année 2026 à savoir, la lutte contre la salinisation du Delta, la révision de la Charte et la fréquentation exemplaire à Beauduc pendant la saison estivale 2026. Il attire l'attention sur le point 4.6 « Tester la gestion renforcée de la fréquentation des EMSC » dans lequel il est inscrit « si les financements nécessaires sont trouvés ». Il s'agit du mécénat pour lequel la convention a été récemment transmise. Il propose d'inscrire directement « mécénat des Salins » dans le titre du point concerné.

Pour Madame BALGUERIE-RAULET il est important de trouver des moyens financiers. Elle demande si un projet de convention va être adopté ?

Le Directeur répond que cette convention est à l'ordre du jour. Les Salins ont récemment indiqué que la Fondation de France exige un cofinancement pour la convention, or ici il n'y en a pas car le projet est financé à 100% par les Salins. Il sera donc proposé de conventionner avec la Compagnie des Salins.

Madame BALGUERIE-RAULET explique qu'il est embêtant de ne pas soumettre le projet de convention correspondant à celui qui a été débattu en bureau syndical. En effet, il s'agissait alors de la Fondation et non de la Compagnie. Elle demande quel serait le délai pour traiter ce sujet rapidement dans le cas où il ne serait pas voté aujourd'hui ?

La Présidente propose d'en revenir à l'ordre du jour et de débattre de ce sujet précisément lorsque ce point sera abordé. Elle remarque que les maires concernés par ce sujet ne sont jamais présents pour

REÇU EN PREFECTURE
le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_RU-013-2513 02295-2026 03 06-PV_CS3 00120

en parler et souhaite pouvoir avancer sur l'ordre du jour. La Présidente rappelle que le vote de ce programme d'actions est nécessaire pour pouvoir prendre des décisions.

Il n'y a plus de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du Budget Primitif 2026

La Présidente présente le budget primitif. Elle relève un certain nombre d'incertitudes concernant les subventions car le Parc est dans l'attente du vote du montant alloué à la gestion des espaces naturels par la ville d'Arles et le Département des Bouches-du-Rhône. Concernant Arles, il est prévu au budget primitif le même budget que l'année précédente, en revanche concernant le Département il a été anticipé une baisse de 20%. Concernant les équivalents temps plein, en 2026 il y aura une seule personne consacrée à la Charte même si tous les agents sont mobilisés sur ce sujet. Certains départs à la retraite ne sont pas remplacés. Enfin, concernant la section d'investissement, sont prévus des travaux à hauteur de 18 000 euros financés par la Fondation VINCI en mécénat, en plus d'une voiture remise par ENEDIS.

La Présidente demande s'il y a des questions.

Madame BALGUERIE-RAULET informe la Présidente que le rapport d'orientation budgétaire de la ville d'Arles sera voté le 09 avril et le budget le 23 avril. La ville maintient les montants de la cotisation statutaire et de la subvention, il en est de même pour l'ACCM. Elle souhaite qu'il y ait rapidement une réunion pour échanger au sujet de la gestion du Domaine de la Palissade. En effet, concernant la gestion des espaces naturels, il est difficile de savoir ce que coûte réellement la Palissade. L'accueil est bien fléché contrairement au temps accordé par les autres agents à cette mission.

La Présidente répond qu'il faut travailler ensemble sur ces sujets, d'autant qu'il s'agit d'un site magnifique. Il faut réfléchir notamment à l'augmentation de la fréquentation, l'accueil des classes et se questionner sur les futurs départs.

Le Directeur indique que sont prévus au budget prévisionnel des agents d'accueil pour la Palissade. En revanche, le remplacement de la référente n'est pas inscrit, il faudra voir si les membres du comité souhaitent l'ajouter au budget supplémentaire.

Il n'y a plus de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Subvention 2026 au Comité des œuvres sociales (COS) du Parc naturel régional de Camargue

Il s'agit de voter la subvention accordée au COS au titre de l'année 2026.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Approbation de la convention Interparc tourisme 2025-2026

La Présidente indique que la participation est estimée à 2500 euros pour chaque Parc naturel régional.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Il s'agit ici simplement d'une mise à jour du tableau afin de tenir compte notamment du fait que les postes de Natura 2000 prennent la forme de contrats de projets calés sur les dates des conventions.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Convention de mécénat financier avec la Fondation Salins

Le Directeur présente ses excuses pour avoir transmis la convention seulement 48 heures avant le Comité syndical, convention qui avait été reçue 72 heures seulement avant le Comité syndical. La convention reçue est la même que celle prévue, exceptée le nom de la Fondation Salins qui a été remplacé par la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est. Les conditions sont exactement les mêmes.

Madame BALGUERIE-RAULET répond que la convention discutée en Bureau concernait la Fondation Salins, la proposition d'aujourd'hui n'est donc pas la même. Elle votera contre et elle propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Pour Madame CARDINI, la Compagnie des Salins du Midi n'a jamais entretenu la digue quand les terrains leur appartenaient. Cette compagnie ne fait rien sans rien. Soit, ils entretiendront la digue, soit ils laisseront tout ouvert. Ils veulent la main mise sur tous ces terrains. Elle ne souhaite pas être responsable de ce fait et ne veut pas qu'il soit dit que c'est de sa faute si Beauduc ferme. Dans le cas de la cogestion avec la Fondation, il y aurait un autre intervenant qui pourrait dire « non on ne ferme pas Beauduc », ce qui n'est pas le cas avec la Compagnie des Salins puisqu'il n'y a pas de cogestion. Le Conservatoire du Littoral a racheté les terrains et laisse passer jusqu'à Beauduc mais elle a peur que soient mises des barrières un peu partout comme c'est le cas au sémaphore.

Pour Madame CONTRERAS c'est le Parc qui reçoit un don. Certes, cela devait passer par la Fondation et il s'agit désormais de l'entreprise mais le maître d'œuvre reste le Parc.

La Présidente répond qu'à aucun moment il n'est question de faire intervenir les agents des Salins du Midi. Elle demande aux membres du Comité syndical de lui faire confiance car le projet sera mis en œuvre avec les cogestionnaires. Pour le Parc c'est la même chose cela reste du mécénat, c'est pour la Compagnie des Salins que cela engendre une différence comptable. Les projets demandent du temps pour être mis en place, si nous perdons encore 5 semaines nous risquons de ne pas être prêts pour le début de la saison estivale.

Le Directeur explique que l'idée est d'aménager les deux entrées pour avoir des accès contrôlés, une zone de stationnement, un système de ramassage des toilettes et revoir le ramassage des déchets pour avoir un site propre durant la période estivale. Pour mettre en place tout cela, il faut tout préparer avant l'arrivée des touristes. Il y a tout de même des gardes fous : le plan de gestion, le programme de travail, les cogestionnaires et le propriétaire. Un groupe de travail va être créé avec les membres du Conseil Consultatif et les habitants de la zone pour décider ensemble de ce qui va être fait et de la meilleure manière d'atteindre nos objectifs. Il s'agit d'une année test. L'idée est d'avancer collectivement, sous l'autorité du Comité syndical. Il s'agit de garder l'esprit de Beauduc tout en préservant l'environnement.

Madame BALGUERIE-RAULET tient à ce que les choses soient claires. Elle a dit être au départ a priori favorable à cette convention. Aujourd'hui, elle ne dit pas être opposée à ce mécénat mais simplement qu'il est demandé de voter un document qui a été modifié après le Bureau. Elle propose

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_RU-013-2513 02295-2026 03 06-PV_CS3 00120

simplement de la reporter au prochain Comité pour la voter et regrette de n'avoir pu en prendre connaissance suffisamment à l'avance.

Il n'y a plus de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés avec 10 voix pour et 3 contre (Madame BALGUERIE-RAULET avec le pouvoir de Mme Graillon et Madame CARDINI)

7. Autorisation de la Présidente à signer la prochaine convention de gestion des EMSC

Le Directeur indique que le Conservatoire du Littoral préférerait une convention plus longue que le renouvellement d'un an qui est proposé.

Madame MARTIN remercie la Présidente pour l'invitation. Effectivement, le Conservatoire n'est pas habitué à signer une convention pour une année car la gestion d'un tel site nécessite du temps. Il l'accepte néanmoins mais aurait aimé que la convention s'inscrive dans une durée plus longue pour mobiliser ses forces sur le plan de gestion.

La Présidente, à titre personnel, regrette de ne pas être en mesure de signer une convention plus longue. Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour clarifier les rôles de chacun et permettre une meilleure visibilité.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Projet d'architecture de la prochaine Charte

Il s'agit de valider le projet d'architecture de la prochaine Charte. Une modification est proposée à l'orientation 3.3 pour la renommer comme suit « agir en faveur d'un territoire habitable dans un cadre de vie harmonieux face aux risques de submersion marine, d'érosion du trait de côte, d'inondation et de remontée du biseau et coin salé ». L'intitulé « contraintes phares » est également remplacé par « contraintes principales ».

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Ratification des accords pour la transition écologique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Conseil régional a voté un Plan climat 3 en faveur de la transition écologique et énergétique. Dans une démarche de planification, il est proposé à l'ensemble des acteurs du territoire de signer ces accords et de proposer une contribution volontaire c'est-à-dire un plan d'action pour atteindre les objectifs définis par ce plan.

La Présidente propose que le Parc participe à cette dynamique régionale en y apportant sa contribution. Il s'agit d'une contribution morale.

Il est décidé d'ajouter dans les considérants « et qu'il s'engagera dans la prochaine Charte ».

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_RU-013-2513 02295-2026 0306-PV_CS300120

IV. Information

- Prospective : Demain la Camargue ?

V. Liste des décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de compétences

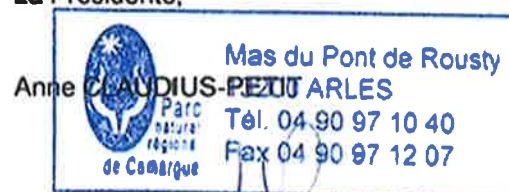
La Présidente présente les différentes décisions prises en vertu de sa délégation de compétences.
Il n'y a pas de question, ni d'observation.

VI. Questions diverses

La Présidente informe les membres du Comité syndical qu'un programme a été mis en œuvre dans le but d'inviter les écoles des trois communes du Parc à assister à CAMAGRI. Il s'agit d'une visite commentée, organisée par le Parc, sur les métiers liés au cheval et à l'élevage en Camargue. Un support pédagogique a été créé pour les élèves de maternelle et primaire. Ce programme est organisé par le Parc en association avec la Fédération des éleveurs de chevaux de Race Camargue et la Maison du cheval du mas de la Cure.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La séance est levée à 15h50.

La Présidente,



REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_RU-013-2513 02295-2026 03 06-PV_CS3 00120